

SANTÉ

Première pierre à Trévenans

La première pierre du nouvel hôpital de Belfort Montbéliard à Trévenans a été posée le 31 mai dernier par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, en présence de Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances. Ce geste symbolique entérine le plan de financement du projet, acté par le gouvernement actuel, pour un montant d'environ 350 millions d'euros. Le chantier de construction devrait durer environ deux ans, pour une ouverture du site en 2016. L'hôpital regroupera différentes spécialités et constituera ainsi un pôle médical complémentaire au CHU de Besançon. Tous les habitants de l'Aire urbaine y auront accès en moins de 30 minutes.



RECHERCHE

24 heures pour innover

Les 21 et 22 mai 2013, 130 étudiants de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard ont participé à la 6^e édition des « 24 heures de l'innovation » sur le campus de Sevenans. Ce concours international organisé par l'École de Technologie Supérieure (ETS) de Montréal, au Canada, regroupe plusieurs universités des cinq continents. Les équipes en compétition doivent réaliser un projet novateur en répondant à l'un des sujets soumis par des entreprises, des laboratoires ou des entrepreneurs internationaux. Ils ont 24 heures chrono pour rendre leurs copies. En 2011, l'UTBM avait remporté le premier prix avec "SEVEN", un projet de lampadaire intelligent visant à réduire la pollution lumineuse dans les villes.

FORUM

Vous avez dit droits culturels ?

Pour le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, « l'analphabète dans un monde où tout s'écrit, celui qui n'a jamais éprouvé la possibilité de l'expression, celui qui n'a jamais été bouleversé par une œuvre, celui dont le travail n'est que répétitif et aliénant, ne peuvent accéder aux autres droits humains, civils, politiques, économiques et sociaux ». La culture au sens large, les connaissances et les savoirs constituent donc les fondements sur lesquels chaque individu peut formuler son projet de vie. Pour le Conseil général, la question des droits culturels se pose de façon prégnante, puisque lui revient la charge de venir en aide aux publics les plus fragiles. Pour en débattre et faire naître des idées, il organise un forum ouvert et participatif qui permettra de réunir des personnes issues d'entreprises, de services publics, de structures associatives, culturelles, ou simplement des citoyens ayant envie de s'exprimer sur le sujet. L'objectif ? Alimenter une démarche expérimentale menée conjointement depuis le début de l'année par quatre Départements : l'Ardèche, la Gironde, le Nord et le Territoire de Belfort. « Le point de départ a été la déclaration de Fribourg en 2007 qui définit les huit principaux droits culturels, retrace Jean-Damien Collin, directeur de la culture au Conseil général du Territoire de Belfort. À partir de là, les quatre Départements ont voulu se regrouper pour



Pendant le forum, les participants suscitent la discussion en proposant les sujets qui les intéressent.

voir comment nous pouvions faire pour être en accord avec ces principes. » Dans le Territoire de Belfort, 55 cas d'étude ont ainsi été choisis par un groupe de travail chargé d'évaluer des actions, des dispositifs ou des structures. « Cela va du simple métier comme l'accueil du public à une action sociale portée par un Point accueil solidarité (PAS) ou encore une création d'une structure culturelle telle que le Centre chorégraphique national à Belfort », précise Jean-Damien Collin. À terme, les résultats de ces analyses serviront de base de travail au programme européen Paideia dont l'objectif est de créer des outils de formation professionnelle aux droits culturels. Un nouveau modèle d'action publique est en train de naître. ● C.R.



www.droitsculturels.org/paideia4d/forums

À SAVOIR

« Le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. »

Article 2 de la déclaration de Fribourg.

AGENDA

Forum « Pourquoi les droits culturels nous concernent tous ? »

Judi 13 juin de 9h à 17h30
Gymnase Le Phare, rue Paul Koepflert à Belfort
Inscriptions au 06 64 41 88 18 ou roxane.cauchois@cg90.fr

Patrice Meyer-Bisch,

Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme de l'Université de Fribourg (CH),
corédacteur de la déclaration de Fribourg.



Rendre leur capacité d'initiative aux individus.

« La culture est au cœur des droits de l'Homme parce que c'est ce qui constitue non seulement l'identité de l'être humain mais aussi son rapport aux différents groupes sociaux, comme la famille, les amis, les relations de travail... Quelqu'un qui est confronté à des difficultés économiques et sociales, il ne suffit pas de le mettre devant un guichet à attendre son tour. Cette personne possède

des savoirs, enfouis ou jamais développés, et le nier constitue une humiliation ! Les politiques publiques doivent donc permettre de restaurer ces connaissances et cette identité culturelle, étroitement liées aux autres droits de l'Homme. Par exemple, le droit à la santé implique de connaître son corps. Décider pour soi-même et participer à la vie collective réclame aussi des savoirs. La culture permet de rendre leur fierté et leurs capacités d'initiative aux individus. »